

VILLE DE BOUILLARGUES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet d'informer les conseillers municipaux sur la situation économique et financière de la commune mais aussi sur ses engagements pluriannuels (loi n° 92-125 du 6 février 1992 ; article L.2312 et suivants du CGCT). Les éléments financiers donnés ne sont pas définitifs et seront affinés et ajustés lors de l'élaboration du budget.

L'article 93 de loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) modifie, notamment, l'article L 2312-1 du CGCT, lequel dispose désormais : « (...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 apporte des compléments dans son article 107 « Amélioration de la transparence financière », et notamment :

- le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne sur le site internet
- outre les dispositions pour le budget primitif 2016, doivent être présentés à l'assemblée délibérante : un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Ces points sont prévus au III du présent document.

Il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique, sans vote dont les éléments seront transmis au président de Nîmes Métropole.

Le budget primitif sera voté au cours d'une séance ultérieure et distincte.

ORGANISATION DU DOB 2016

- I- Contexte général : situation économique et sociale**
 - A- Contexte international
 - B- Zone euro
 - C- La situation en France

- II- Principales mesures relatives aux collectivités locales prévues dans la loi de finances**
 - A- Transferts financiers et péréquation
 - B- Autres mesures concernant les collectivités

- III- Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune**
 - A- Contexte local – résumé statistique
 - B- Orientations 2016 pour la section de fonctionnement
 - C- La structure et la gestion de la dette dans la commune
 - D- Programmation des investissements de la commune

- IV- Budgets annexes 2016**
 - A- Le budget annexe de la maison de retraite
 - B- Le budget annexe des caveaux

I- **Contexte général : situation économique et sociale**

A- Contexte international

Pendant l'été 2015, des chocs financiers ont fragilisé le dynamisme des économies des pays comme la Russie et le Brésil mais également la Chine. Ces économies sont ainsi confrontées à un ralentissement de leur croissance en raison de la baisse conjuguée des prix des matières premières dont elles sont exportatrices mais également de la valeur extérieure de leur devise.

Aux États-Unis, la croissance est soutenue compte tenu de la forte consommation des ménages induite par la désinflation liée à la baisse du prix du pétrole.

De façon générale, les économies les plus développées restent plus à l'écart de ces signes de ralentissement. Le redressement de leur demande interne, notamment en Europe, soutient un flux d'échanges internationaux croissant entre elles, ce qui compense la baisse de leurs exportations à destination de la Chine ou de la Russie.

B- Zone euro

Depuis fin 2014, la zone euro renoue avec la croissance. D'après les dernières enquêtes disponibles, la reprise continue : la consommation privée ne faiblit pas, contrairement aux perspectives d'exportation assombries par le ralentissement de certains pays, Chine en tête. Toutefois, la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale. En outre, des risques politiques principalement au Portugal, en Espagne et en Grèce pourraient ressurgir, tandis que le conflit russo-ukrainien se poursuit.

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie. Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015. Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant pour améliorer le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline. L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

Selon les experts de la banque centrale européenne, l'inflation de la zone euro n'atteindrait en moyenne que +1,1% en 2016 et +1,7% en 2017. A court terme, la faible inflation est positive pour le pouvoir d'achat mais rend difficile le désendettement.

C- La situation en France

Après une stagnation (+0,2%) en 2014, en 2015 la consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la faiblesse de l'inflation et par la nouvelle baisse du prix du pétrole. L'investissement des entreprises (réformes entreprises : CICE, Pacte de responsabilité...) s'est amélioré à un rythme modéré tandis que l'investissement des ménages, essentiellement en logement, a poursuivi sa chute. L'important niveau de chômage incite également les ménages à la prudence, comme en témoigne le taux d'épargne élevé (15,2%). Les conditions de crédit se resserrent légèrement. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles.

La faiblesse de l'euro, en perdurant, améliore la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants.

Enfin la croissance française devrait également profiter de la bonne conjoncture de ses principaux partenaires d'échange, notamment l'Allemagne, les États-Unis, l'Espagne et le Royaume-Uni tandis qu'elle est moins directement exposée aux pays émergents.

II- Principales mesures relatives aux collectivités locales prévues dans la loi de finances

La loi de finances 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations et propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

A- Transferts financiers et péréquation

Même si sa date d'entrée en vigueur est reportée au 1^{er} janvier 2017, la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal est engagée avec comme objectif de la rendre plus lisible, moins complexe et plus efficace en termes de péréquation.

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités représentent environ 50 % de l'ensemble des transferts aux collectivités et 95 % des concours financiers de l'Etat. La baisse de 3,67 milliards € du montant de PSR de l'Etat vers les collectivités territoriales entre 2015 et 2016 s'explique par l'effort d'économie demandé aux collectivités de 50 milliards € résultant de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019. L'objectif d'évolution de la dépense publique locale se décline par catégorie de collectivités à compter de 2016. Exprimé en pourcentage, il est indicatif.

	Objectif 2016
RÉGIONS	0,4%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,6%
DÉPARTEMENTS	1,9%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,7%
GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE	0,6%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,7%
COMMUNES	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
Collectivités locales et leurs groupements	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6%

Par ailleurs, la montée en puissance du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) se poursuit : le montant pour 2016 est fixé à 1 milliard €. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Bouillargues fait partie des communes bénéficiaires.

B- Autres mesures concernant les collectivités

1- **Création d'un fonds d'aide à l'investissement local : 800 millions € en 2016 (423 millions € en 2015), ainsi répartis :**

- grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et les EPCI, distribués par les préfets : projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles
- pour les bourgs-centres et aux villes moyennes (communes de moins de 50 000 habitants), par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

2- **Compensation de perte de cotisation économique territoriale (CET)**

Cette compensation est versée par l'Etat aux collectivités impactées par une perte de recettes importante de CET suite à la fermeture d'une entreprise.

3- **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** : 1% en 2016. Il était de 0,9% en 2015 et 2014 et de 1,8% en 2013 et 2012.

La révision des bases locatives est reportée en 2017.

4- **Elargissement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Actuellement, le bénéfice du FCTVA est réservé aux seules dépenses réelles d'investissement. L'assiette du FCTVA est élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie ainsi qu'aux investissements dans le haut débit.

5- **Reconduction du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires**

50 € par élève pour toutes les communes, majorée de 40 € par élève pour les communes les plus en difficultés.

6- **Abaissement du plafond de cotisation au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)**

Afin d'aider les collectivités locales dans leur participation à l'effort de redressement des finances publiques, cet article vise à alléger les charges des collectivités liées à leur contribution au CNFPT. Le plafond du taux de cotisation obligatoire versée au CNFPT passe de 1% à 0,9 %.

7- **La création d'un fonds national d'aide à la pierre : 270 millions € en 2016**

L'objectif est de contribuer au financement des nouvelles ou anciennes opérations de développement, d'évolution du parc de logements locatifs sociaux. Une agence spécifique est créée.

8- **Décentralisation et affectation des recettes du stationnement payant** : entrée en vigueur reportée au 1^{er} janvier 2018. Jusqu'à cette date, la perception des recettes sera toujours faite par l'Etat avec un reversement aux collectivités territoriales.

Cette notion a été introduite par la loi MAPTAM, pour optimiser l'usage de la voie publique.

III- **Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité**

A- Contexte local – résumé statistique (données INSEE)

- Population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2016 : 6390 habitants
- Nombre de ménage fiscaux : 2478
- Revenu médian par foyer fiscal : 20 368 €
- Foyers fiscaux imposés en % de l'ensemble des foyers fiscaux : 67,5 %
- Taux d'activité des 15 à 64 ans : 72,22 %
- Taux de chômage des 15 à 64 ans : 9,3%

B- Orientations 2016 pour la section de fonctionnement

Cette section comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au C.C.A.S., aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, le Département ou Nîmes Métropole, les produits des services et du domaine (recettes perçues sur les usagers : repas de cantine, accueil de loisirs, crèche, droits de stationnement...) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, locations...).

En 2016, cette section devrait rester globalement stable et s'équilibrer à presque 7.3 millions €.

1- *Recettes de fonctionnement*

❖ L'excédent de fonctionnement 2015 reporté (002) qui correspond au résultat de fonctionnement 2015 après déduction de l'affectation nécessaire à la section investissement, est évalué à 1,6 millions €, contre 1,4 millions € en 2015.

❖ La fiscalité (73)

Tous les impôts et taxes estimés à 4,15 millions €, portent non seulement sur les contributions directes des 3 taxes « ménages » mais aussi sur les contributions de Nîmes Métropole (AC¹ et DSC²), les taxes afférentes aux droits de mutation, la taxe sur l'électricité (montant stable à 130 000 € en 2014 et 2015), etc.

Cette année, en raison du transfert de la compétence de gestions des eaux pluviales urbaines en février 2016 (obligation législative), et en attente de l'évaluation du coût de ce transfert, le montant de l'attribution de compensation sera revu prudemment à la baisse (évaluation non confirmée à - 20 000 €).

La principale recette de fiscalité locale prend en compte une revalorisation des bases de 1 % (contre 0,9% en 2015). Afin de pallier aux régulières augmentations des charges pour les ménages, il est proposé de continuer à revoir les taux des trois impôts locaux à la baisse.

Ainsi, les taux des impôts de l'année 2016 sont proposés à :

	2014	2015	Proposition 2016
Taxe d'habitation	15.40 %	15.25 %	-1% : 15.10 %
Taxe sur le foncier bâti	25.23 %	24.98 %	-3% : 24.23 %
Taxe sur le foncier non bâti	56.82 %	56.26 %	-1% : 55.71 %

Cette variation devrait permettre une recette évaluée par les services fiscaux à près de 3,1 millions € (ne tenant pas compte de l'évolution du nombre de logements), contre 3,145 millions € perçus en 2015.

Le fond de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) est maintenu au niveau 2015 (150 000 €) ; le montant exact n'a pas encore été notifié.

❖ Dotations et participations (74)

Comme évoqué dans le point II, les dotations 2016 vont être soit identiques, soit en baisse selon les mécanismes de péréquation. A ce jour, aucune notification définitive n'est parvenue. Dans l'attente, il est prévu de rester prudent et de minorer le montant des dotations de l'année 2015, et notamment la DGF.

¹ AC = attribution de compensation

² DSC = dotation de solidarité communautaire

	2014	2015	Prévision 2016
DGF Dotation globale de fonctionnement	605 439 €	461 599 €	319 000 €
DSR Dotation de solidarité rurale ³	303 662 €	396 758 €	350 000 €
DNP Dotation nationale de péréquation ⁴	148 591 €	161 433 €	150 000 €

Dans ce chapitre sont aussi prévus des reversements pour des compensations d'exonération de taxes accordés par l'Etat sur la fiscalité locale. Cela représente environ 100 000 €.

❖ Autres recettes (produits des services...) :

- les autres produits de gestion courante correspondent aux redevances d'occupation du domaine public, aux loyers encaissés par la commune : l'association la Clairière aux Oisillons (crèche), le presbytère, les terres agricoles, etc... Une stabilité est attendue.
- Les produits des services du domaine devraient rapporter environ 280 000 € au titre des différentes régies (ALSH, accueil, cantine, location des salles...). Cette somme tient compte d'une année complète de NAP facturé aux familles (simplement 4 mois l'ont été en 2015).

Il n'est pas prévu d'augmentation de tarifs des usagers dans ce budget. Seuls ceux des publicités dans le journal seront revus (+ 7 %, la dernière augmentation datant de 2012) mais la recette est très marginale.

- ❖ Le chapitre atténuation de charges (013) estimé à 53 000 € concerne les remboursements sur la rémunération du personnel en contrat aidé et le remboursement par le nouvel assureur de la commune, des rémunérations des personnels en congé de maladie. Il prévoit un solde de 2015 non versé.

2- Dépenses de fonctionnement

- ❖ Avec un montant de 1,48 million € environ, les charges à caractère général (011) baissent légèrement et se répartissent principalement dans ces budgets indicatifs :

- Culture, festivités, sports, communication, informatique (travaux sur réseau, téléphonie, location du standard, des photocopieurs, maintenance des logiciels professionnels...) : 152 000 €
- Enfance et jeunesse (périscolaire, extrascolaire, nouveaux accueils périscolaires, point rencontre jeunes) : 300 000 €
- Service technique (dont contrôles techniques), bâtiment (dont consommations eau et électricité), éclairage public (maintenance et énergie), environnement (balayage des rues), espaces verts, voirie : 810 000 €
- Administration générale, police municipale, urbanisme : 160 000 €

- ❖ Les dépenses de personnel (012) avec un coût total prévisionnel de 2,39 millions €, augmentent légèrement. Sont pris en compte :

- Le prolongement de la gestion en régie des NAP à l'école maternelle et des études surveillées à l'école primaire, qui a nécessité le recrutement d'animateurs
- Un apprenti, un contrat aidé dont le nombre d'heures a augmenté
- Des stagiaires à l'ALSH, 4 agents saisonniers pour faire face aux congés des agents des services techniques pendant l'été
- Les augmentations des charges patronales et les avancées de carrières (échelons, indice...)

³ attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

⁴ versée aux communes selon des critères financiers précis. La commune remplit une des conditions qui lui permet de bénéficier de la DNP : avoir un potentiel financier par habitant inférieur ou égal à 85% au potentiel financier de la strate démographique.

- Une provision en cas de nécessité de remplacement, sachant que la commune fait face à des arrêts maladie prolongés
- Le congé spécial de l'ancien DGS

L'effectif en lui-même reste stable.

- ❖ Les autres charges de gestion courantes (65) baissent à moins de 600 000 €.
 - Le volume de subventions aux associations locales est maintenu
 - Le besoin de financement du CCAS se réduisant, la participation de la commune passera de 28.000 € en 2015 à 15.000 € en 2016
 - Comme en 2015, deux contrats aidés en poste à l'école Charles Péguy, seront pris en charge comme prévu dans le contrat enfance jeunesse 2014/2017. Un soutien est également donné à Sun ALB pour la prise en charge d'une partie de leurs contrats aidés affectés à l'animation extrascolaire.
 - La contribution au SDIS, inscrite au compte 6553, est identique à celle versée en 2015 (près de 125.000 €, l'un des plus chers de France).
- ❖ Le montant des charges financières (66) tient compte du déblocage du solde de l'emprunt de 1.000.000 € conclu en 2015 et le début du remboursement de ces intérêts (voir également point D).
- ❖ Compte tenu des dépenses et des recettes estimées, un virement de 2,4 millions € peut être inscrit permettant de financer une partie des investissements prévus en 2016.
- ❖ Enfin cette année encore la commune devra s'acquitter du prélèvement au titre de la carence en logements sociaux, pour un montant d'environ 70 000 €. Les efforts réalisés depuis 2013 en respect des objectifs du PLH ont toutefois permis d'éviter la majoration appliquée à certaines communes.
- ❖ Par prudence, une somme de 100 000 € et une enveloppe de 50 000 € sont prévus, respectivement pour les dépenses imprévues et les provisions pour risques.

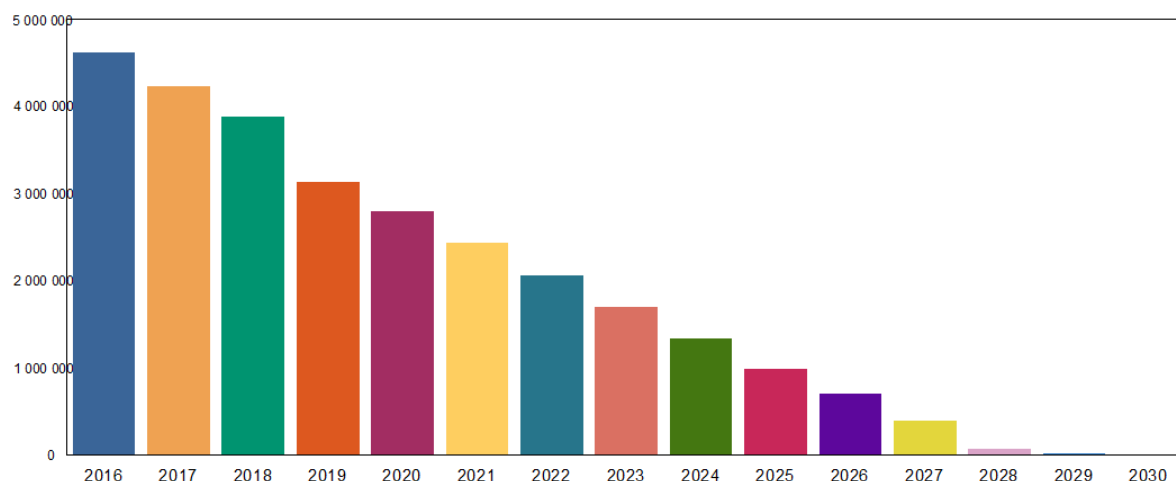
C- La structure et la gestion de la dette du budget général

La dette est composée de 14 emprunts ainsi répartis :

Prêteur	Type échéance	Somme empruntée (€)	Origine	Taux (%)	Durée
CAISSE D'EPARGNE	Trimestrielle	300 000 €	20/02/2008	4,44 %	15 an(s)
CAISSE D'EPARGNE	Annuelle	304 898,03 €	18/07/2001	5,65 %	15 an(s)
CAISSE D'EPARGNE	Annuelle	381 122,54 €	25/01/2002	5,85 %	15 an(s)
CAISSE D'EPARGNE	Annuelle	500 000 €	07/08/2012	4,7 %	15 an(s)
CRCA	Annuelle	304 898,03 €	30/01/2002	5,85 %	20 an(s)
CRCA	Trimestrielle	600 000 €	28/02/2009	5 %	240 mois
CRCA	Trimestrielle	572 929,56 €	09/04/2010	2,196 %	70 mois
CAFFIL	Annuelle	457 500 €	01/09/2004	4,62 %	20 an(s)
CAFFIL	Annuelle	800 000 €	01/02/2005	4,74 %	20 an(s)
CAF	Annuelle	100 000 €	08/08/2013	0 %	5 an(s)
CRCA	Annuelle	500 000 €	19/09/2012	4,4 %	15 an(s)
CAISSE DES DEPOTS	Annuelle	1 000 000 €	30/05/2012	4,51 %	15 an(s)
CREDIT MUTUEL	Trimestrielle	1 000 000 €	07/11/2012	4,915 %	180 mois
CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	Trimestrielle	100 000 €	22/07/2015	2,03 %	180 mois

Les recherches de renégociation ont été faites à plusieurs reprises. Le coût, notamment des indemnités actuarielles prévues dans les contrats de départ, est tel que l'avantage financier pour la commune est nul.

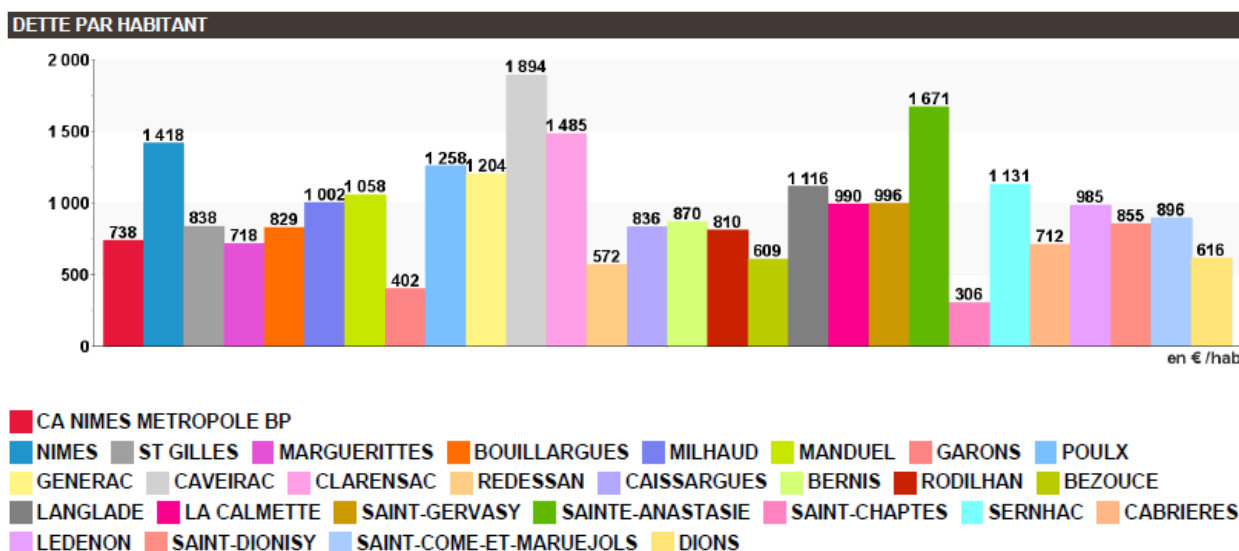
L'évolution de la dette sur le restant dû est ainsi prévue, compte non tenu du déblocage des 900.000 € de l'emprunt de 2015⁵ et si la commune ne souscrit pas de nouvel emprunt :



Le ratio « encours total / épargne brute » donne un ratio de 2.1 années nécessaire au remboursement de la dette de la commune, ce qui est très positif sachant que la moyenne nationale est de 5.3 années.

La capacité d'emprunt de la commune reste intéressante, puisque la dette par habitant est de 723 € au 1^{er} janvier 2016 (moyenne nationale pour des communes de strates équivalentes de 898 € par habitant en 2014).

A titre d'information, ci-dessous la position de l'endettement 2013 par habitant de la commune de Bouillargues (en orange) par rapport aux autres communes de l'agglomération :



⁵ Données arrêtées au 31 décembre 2015

D- Programmation des investissements de la commune

La section d'investissement est relative au patrimoine de la commune et concerne les dépenses d'investissements nouvelles : construction d'un nouvel équipement comme, par exemple, une école, un équipement sportif, des travaux de voirie, l'aménagement d'espaces verts et de places publiques, l'achat de terrains ou l'acquisition de véhicules... Elle est alimentée en recettes principalement par l'autofinancement, les subventions d'équipement, le FCTVA et par l'emprunt.

1- Recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement seront financés en 2016 par :

- Le déblocage du solde de 900 000 € de l'emprunt de 1 000 000 € conclu en 2015
- Le FCTVA attendu est évalué à 230 000 €
- Les opérations d'ordre pour les amortissements à hauteur de 60 000 €
- Le virement 2016 de la section de fonctionnement : 2 400 000 €
- Les excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 1 650 000 €
- Le solde de subventions pour la Grand'Rue et la recherche de nouveaux soutiens financiers
- La vente d'anciens locaux communaux selon les évaluations de France Domaine

Ces enveloppes restent à affiner d'ici le vote du budget.

2- Dépenses d'investissement

a. Reports de 2015 sur 2016 : 783 376,60 €.

Il s'agit de dépenses engagées en 2015 et ayant donné lieu à la signature d'un marché ou d'un bon de commande avant le 31 décembre 2015, mais dont le règlement effectif n'aura lieu qu'en 2016 : c'est le cas du solde des travaux de la grand'rue et autres travaux de voirie, de travaux dans les bâtiments ou de l'achat de matériel divers.

b. Projets à engager – dépenses nouvelles

La volonté municipale est de maintenir un niveau d'investissement réel de 3 millions € par an. Cette année, les dépenses qui restent à affiner et à débattre devraient s'organiser ainsi :

TRAVAUX – EQUIPEMENTS

Objet	Commentaires
Complexe sportif multigénérationnel	Projet d'envergure pluriannuel qui commence dès cette année par les opérations de maîtrise d'œuvre, les études et les achats de terrains
Eclairage public	Poursuite de la politique de modernisation et de renouvellement (marché passé en 2015) ; y compris les illuminations de Noël
Panneau d'information à leds	Installé dans la grand'rue et relié à la fibre optique. Mise en service prévue au printemps
Aménagement d'un local médical	Rue des anciennes écoles : maîtrise d'œuvre et travaux compris, pour une mise en service début 2017
Bâtiments	Effort de rénovation, d'accessibilité handicapés, de rénovation thermique, de mises aux normes électriques et informatiques, de climatisation (y compris école et ALSH)
Enfance et jeunesse	Politique éducative modernisée engagée avec l'achat de 5 TBI et l'installation de la fibre à l'école élémentaire et à l'école maternelle Equipements pour l'ALSH, la cantine et mobilier pour l'école

Voirie et ouvrages d'arts	Poursuite des efforts de rénovation de la voirie communale et particulièrement des chemins communaux ; y compris le mobilier urbain (abri-bus, plaques de rue, bacs à fleurs...), la mise aux normes des bornes incendie
Parc Blachère	Finalisation de l'aménagement, avec notamment des jeux d'enfants et des espaces verts
Sécurité	Poursuite de la vidéosurveillance et installation d'un radar pédagogique
Matériel pour les services	Nacelle, pont élévateur, petit matériel...

ETUDES – ACQUISITION

Objet	Commentaires
ZAC de Bonice	Conformément au PLU, les premières études urbaines et hydrauliques sont à réaliser
Jardins familiaux et déplacements doux	Etudes pour l'aménagement des jardins familiaux (une vingtaine de parcelles et pour les modalités de déplacements piétons, vélos...
City stade	Réflexion sur un aménagement d'ensemble
Voirie et réseaux	Diagnostic des chaussées (pour élaborer un plan pluriannuel de travaux) et géoréférencement des réseaux (obligatoire en 2018)
Acquisitions foncières	ZAC de Bonice et une enveloppe pour des opportunités éventuelles

c. Dépenses imprévues

Une somme de 100 000 € sera également affectée en dépenses imprévues.

IV- Budgets annexes 2016

A- Le budget annexe de la maison de retraite

Ce budget concerne les dépenses et les recettes liées à la maison de retraite, dont le bâtiment communal est exploité par un organisme privé, locataire. Le budget a une section de fonctionnement financé principalement par le loyer qui s'élèvera en 2016 à 147 000 €.

Cette année, la section d'investissement prévoira le début de l'installation d'une alarme incendie est prévue (85 000 € répartis sur 2 ans).

Les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées seront aussi engagés.

B- Le budget annexe des caveaux

Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement. Il permet de créer et de vendre des concessions au cimetière communal.

Ce budget est stable. Equilibré à 9887,16 € en 2015, le prévisionnel est de 10.000 € pour 2016.

